

SOMMAIRE

Projet d'agglomération franco-valdo-genevois	2-3
Projet d'agglomération Lausanne-Morges	4-5
Protéger et promouvoir la biodiversité dans l'espace bâti	6-7
Micro-polluants: campagne «doucement la dose»	7
Nettoyages extérieurs avec des produits chimiques	8
Plantes envahissantes	9
Journées de formation AVSM	9
Cyberadministration	10
Protection des données	10
Transports scolaires	11
Décompte péréquation	11

Ont participé à la rédaction de ce numéro:

Sophie Dunand Martin, Ville de Lausanne	(sdn)
Pierre Jaccard, Enseignement obligatoire	(pjd)
Olivier Gianina, Eaux, sols et assainissement	(oga)
Silva Müller, Projet PALM	(smr)
Silvana Palagi, Communes et relations institutionnelles	(spi)
Christian Raetz, Protection des données	(crz)
Laurent Rebeaud, Information et communication	(lrd)
Pascale Roulet Mariani, Projet PAFVG	(pri)
Catherine Strehler Perrin, Faune, flore et nature	(csn)
Fabrice Weber, Communes et relations institutionnelles	(fwr)
Jean-Michel Zellweger, Eaux, sols et assainissement	(jzr)

Comité de rédaction

Eric Golaz, SeCRI
Silvana Palagi, SeCRI

Projets d'agglomération: un défi

En voyageant entre Genève et Monthey, traversant d'Ouest en Est le Pays de Vaud, le constat est sans ambiguïté pour qui regarde par la fenêtre de la voiture ou du train: le caractère rural du canton a laissé en partie place à une structure urbaine toujours plus étendue, dans laquelle se concentrent désormais une bonne partie des habitants et des emplois.

Fortes de ce constat, les autorités cantonales et communales, soutenues par la Confédération, ont développé depuis une dizaine d'années une politique des agglomérations visant à réfléchir de manière concertée aux besoins des régions en infrastructures, ainsi qu'à garantir et améliorer la qualité de vie de leurs habitants.

Que ce soit entre Renens et Lausanne, Vevey et Montreux ou Yverdon et Cheseaux-Noréaz, il apparaît clairement qu'une partie des problèmes soulevés ne peut plus être résolue au travers des seules compétences communales. En effet, les projets impactent de manière durable la vie des citoyennes et citoyens au niveau régional.

Les projets d'agglomération sont donc des outils indispensables pour mener à bien des politiques concertées entre toutes les collectivités.

On évoque à juste titre les plateformes d'échange et de concertation entre les communes et le canton, sans oublier les régions. Ces projets visent les infrastructures, l'habitat, l'environnement, etc.

Les projets menés à bien dans le cadre des agglomérations sont utiles à tous les Valdois, urbains ou venant de la campagne. On estime à titre d'exemple que l'agglomération Lausanne-Morges concentre à elle seule près de 60% des emplois du canton.

Le 30 juin 2012 est un jour très important pour les projets d'agglomération de deuxième génération. Il s'agit de la date butoir pour le dépôt des projets voulant profiter de la seconde tranche du fonds fédéral d'infrastructures.

La concurrence sera rude. Pas moins de 42 projets seront déposés à Berne. Prenons le pari positif que ceux des agglomérations Franco-Valdo-Genevoise, Lausanne-Morges et AggloY sauront séduire au travers de leur qualité et de leur cohérence.

Nous leur souhaitons toute l'attention et la chance qu'ils méritent.

*Béatrice Métraux,
Conseillère d'Etat,
Cheffe du Département
de l'intérieur*

Contact: Service des communes et des relations institutionnelles
Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne
mailto: info.secri@vd.ch

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG): nouveaux enjeux

Juin 2012, dépôt du projet de 2ème génération auprès de la Confédération: les nouveaux enjeux

En 2007 l'agglomération franco-valdo-genevoise était multipolaire, compacte et verte.

En 2012 sa multipolarité est renforcée par une organisation plus proche de la réalité du fonctionnement de ce bassin de vie, certes tourné vers Genève mais dont les polarités tissent aussi des liens entre elles. Le cœur d'agglomération devient transfrontalier, mis en réseau avec cinq agglomérations régionales, où les thématiques de densité, de compacité et de renouvellement urbain guident les volontés d'aménagement.

Une nouvelle entité vaudoise

Pour le canton de Vaud, les communes de Nyon-Eysins-Prangins et Gland-Vich réunies actuellement en deux intercommunalités sont désormais reconnues comme une de ces agglomérations régionales et doivent à ce titre renforcer leur identité commune au sein de la constellation de l'agglomération.

Cette nouvelle entité ne signifie en aucun cas une urbanisation continue, une réunion forcée de deux mondes jusque-là distincts, mais bien une recherche de synergie des acteurs et des actions de positionnement économique, culturel, de coordination des

aménagement, etc. afin de construire des objectifs communs et servir, au sein de l'agglomération, d'ambassadeur à la région nyonnaise tout entière.

Des paysages de grande valeur

Un plan paysage accompagnait la coordination urbanisation/transports de 2007, le projet de 2ème génération met en évidence les projets de paysage prioritaires de la trame verte, notamment le corridor de la Promenthouse.

Cet espace de grande valeur environnementale est à préserver et valoriser dans ses connexions avec d'autres espaces à enjeux comme l'Asse par exemple, mais paradoxalement il devient le cœur vert de cette agglomération «Nyon-Gland», une spécificité qu'il s'agit de reconnaître pour en dessiner les contours.

En plus d'être approfondis, les fondements de «multipolaire, compacte et verte», sont complétés dans le projet 2012; l'agglomération est aussi «solidaire, dynamique et efficace».

Une croissance à rééquilibrer

Solidaire, car pour dépasser les déséquilibres et les difficultés inhérentes à la présence de la frontière, il s'agit de travailler ensemble au bénéfice de l'ensemble de l'agglomération, afin de rééquilibrer la croissance démographique (habitants et emplois) ainsi

que les opportunités économiques entre les territoires genevois, français et vaudois.

Organiser le passage à l'opérationnel en travaillant à plusieurs échelles en transparence, avec des outils de mise en œuvre «innovants» et stimuler l'attractivité et la visibilité de l'agglomération au niveau régional, national et international, participent, entre autres au dynamisme souhaité pour la région franco-valdo-genevoise.

Enfin le projet d'agglomération réunit 211 communes suisses et françaises, chacune avec ses propres contraintes de planification et de gestion de politiques de services, l'efficacité réside ainsi dans la concentration des efforts sur la réalisation d'infrastructures ou d'actions réellement stratégiques, dont les répercussions auront le plus d'impact pour la vie des habitants. Par contre, le projet d'agglomération en tant que nouveau protagoniste du territoire peut et doit servir selon les cas et les sollicitations à conforter, accompagner, toutes sortes d'initiatives requérant une coordination dépassant les frontières.

De nouveaux organes pour le futur

Mais évoquons déjà le futur. En même temps que la charte d'engagement politique pour le projet 2ème génération, sont signés en juin de cette année les statuts d'un groupement local de coopération transfrontalière (GLCT). Ce groupement est abrité par

le Comité régional franco-suisse (CRFG) qui depuis les années soixante-dix traite des questions transfrontalières, le Canton de Vaud y est représenté depuis 2007. Cette appartenance explique la volonté de travailler en concomitance entre schéma d'aménagement et politiques de services (logements, agriculture, environnement, etc.) et constitue une particularité et une complexité du PAFVG. En parallèle un forum d'agglomération permanent réunissant les représentants de la société civile est en cours de formation.

Ces deux organes initieront leur activité au début 2013. Le GLCT pérennise la gouvernance d'agglomération, le forum permet l'ouverture des débats.

Les chantiers à venir

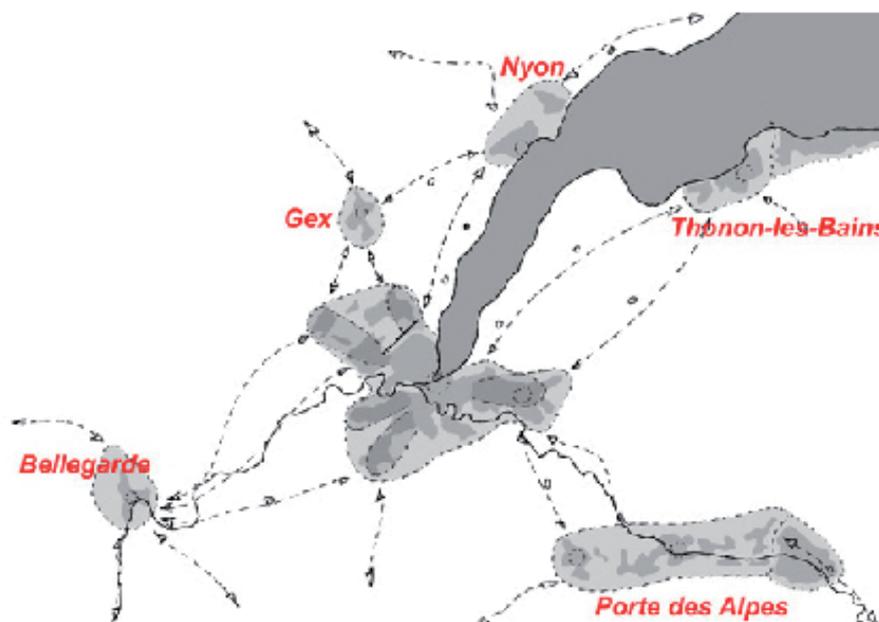
Les futures missions qui incomberont aux acteurs de l'agglomération, notamment:

- les relations entre les partenaires et les échelles d'intervention,
- les liens à consolider entre projet d'aménagement et politiques de services,
- la mise en œuvre des mesures cofinancées par la confédération et les différentes institutions, etc.,

sont les chantiers à venir de l'agglomération franco-valdo-genevoise. (pri)



Le schéma d'agglomération 2007, développements à partir du cœur d'agglomération le long des axes forts de transports publics (PAFVG 2007)



Le schéma d'agglomération 2012, un cœur d'agglomération transfrontalier en réseau (Genève, Bernex, Saint-Julien, Annemasse, Ferney, Saint-Genis), conforté par cinq agglomérations régionales (PAFVG 2012)

Informations et contact

Pascale Roulet Mariani, Cheffe de projet pour les partenaires vaudois de l'agglomération et Cheffe de projet développement territorial Régionyon

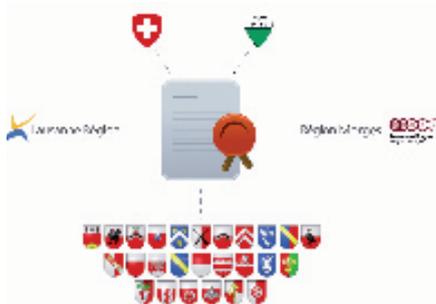
www.regionyon.ch

Conseil régional du district de Nyon; 10, rue du Marché; 1260 Nyon

Tél.: +41 (0)22 361 23 24; Courriel: info@regionyon.ch

L'agglomération Lausanne-Morges (PALM): le projet 2ème génération

L'agglomération Lausanne-Morges, constituée en 2007 par une convention engageant la Confédération, le Canton, les associations régionales et les communes, œuvre pour faire face aux défis futurs liés à la mobilité, à l'augmentation du nombre d'habitants et à leur qualité de vie.



L'agglomération compte 27 communes, 278'000 habitants (40 % de la population du Canton de Vaud) et 160'000 emplois (60 % des emplois du Canton).

La Confédération a fortement soutenu financièrement le PALM 2007, projet d'agglomération dit de «1ère génération», couvrant la période 2011-2014. Elle l'a apprécié sur la base de 4 critères d'efficacité: l'amélioration qualitative du système de transports, une urbanisation clairvoyante, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la sécurité du trafic.

Une cohérence accrue

Le PALM de «2ème génération» ou PALM 2012 (période 2015-2018), prend en

compte les projets du PALM 1ère génération, en accroît la cohérence en les adaptant à l'évolution du contexte actuel et propose de nouveaux projets.

Un projet urbain au service d'un aménagement durable

Le PALM est chargé de mettre en place et de coordonner des projets urbanistiques selon trois axes principaux: la mobilité, l'urbanisation et les espaces verts.

La priorité du PALM est d'orienter le développement urbain en intégrant les habitants et les emplois dans le périmètre de l'agglomération, soit dans les portions de territoires les mieux desservies en transports publics et en services. Cette stratégie, à laquelle le PALM 2ème génération donne tout son sens, se nomme également «développement vers l'intérieur» et vise les objectifs suivants:

- limiter les déplacements individuels motorisés en renforçant l'attractivité des transports publics et de la mobilité douce (piétons, vélos),
- définir les espaces constructibles au sein même de l'agglomération pour pouvoir orienter « le développement vers l'intérieur »,
- préserver et développer les espaces verts.

Le PALM 2ème génération contient tous les éléments décisifs pour une coordina-

tion optimale entre les transports, l'urbanisation et la gestion des espaces verts.

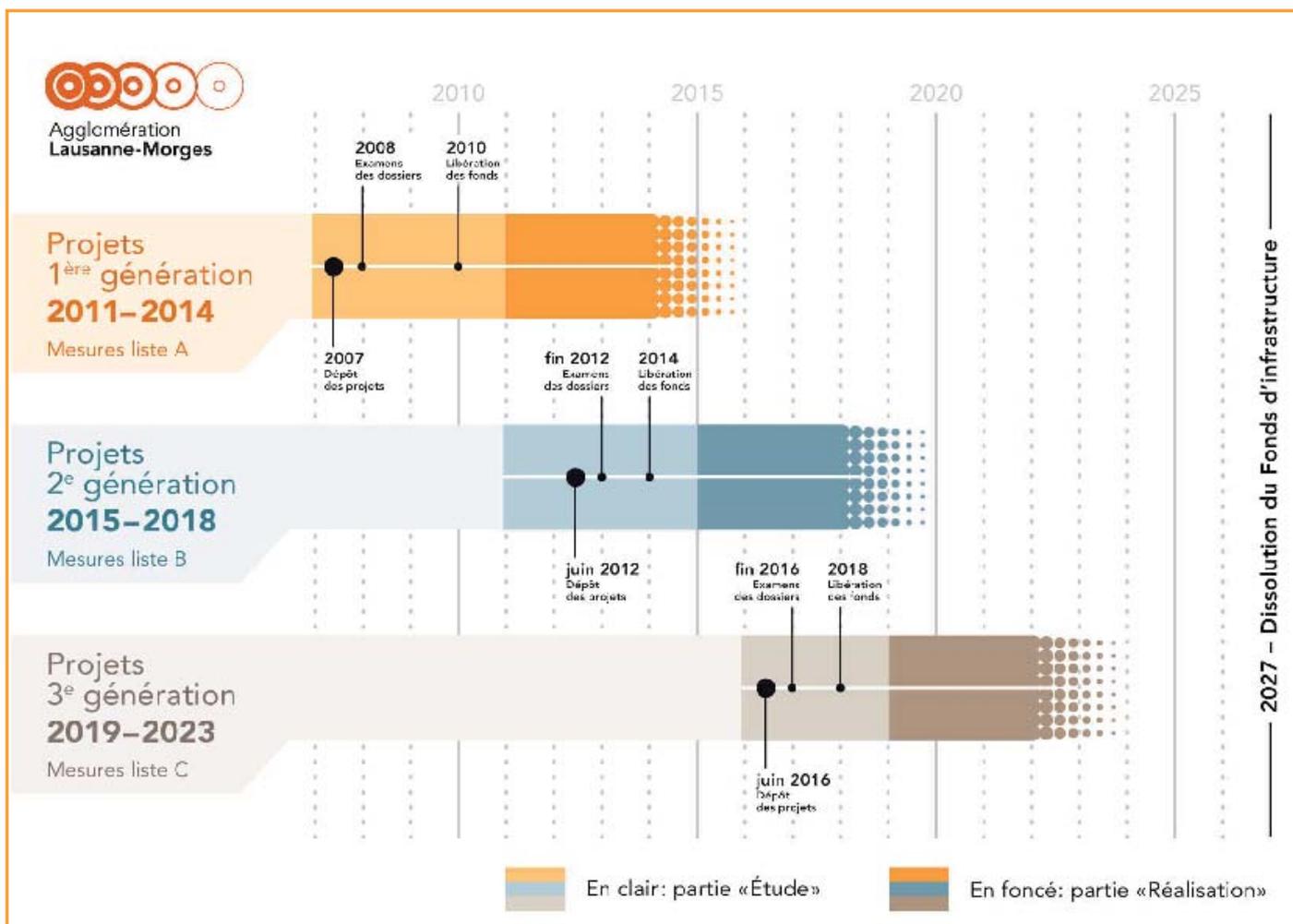
L'organisation pour l'élaboration du PALM 2ème génération

Le Canton, les régions et les schémas directeurs sectoriels (représentants des communes) établissent une planification du développement de leur territoire. C'est pourquoi le PALM se réalise au travers d'un partenariat entre tous les acteurs engagés dans l'aménagement du territoire tant au niveau de la mobilité, que des espaces verts ou de l'urbanisation.

Le plan directeur cantonal (PDCn) constitue la référence pour assurer la cohérence territoriale. Les objectifs du PALM convergent à tous les échelons avec ceux du PDCn.

La planification régionale apporte au PALM d'importantes informations sur les spécificités culturelles et environnementales, ainsi que sur l'évolution démographique et économique. Elle permet une bonne prise en compte des ressources, des risques et des nuisances dans l'aménagement territorial de la région Lausanne-Morges.

La planification des schémas directeurs sectoriels consiste à définir les mesures et les recommandations qui seront prises en compte dans les diverses planifications communales et les réalisations des



projets. Cette planification apporte une vision détaillée et locale du développement urbanistique.

Le PALM conduit les études thématiques servant à planifier les stratégies pour un aménagement durable de l'agglomération.

En conclusion

Les partenaires du PALM sont convaincus que l'urbanisme durable ne se fera pas uniquement par le biais de normes, mais au travers d'une prise de conscience.

Pour mettre en oeuvre le PALM 2^{ème} génération, il est nécessaire d'associer:

- une forte volonté politique,
- une participation active des acteurs locaux, des ci-

toyens et des résidents, et

- des compétences techniques (urbanistes, paysagistes, ingénieurs et architectes).

Dans son grand principe, un projet d'agglomération vise à renforcer la collaboration générale et le développement coordonné des communes afin d'optimiser la qualité de vie de l'ensemble des citoyens. Le mode de vie actuel exige des espaces décloisonnés, multifonctionnels et attractifs où doivent pouvoir cohabiter travail, logement, achats et loisirs.

L'agglomération Lausanne-Morges traite les impacts locaux de l'évolution de notre société par une adaptation progressive de ses structures. (smr)

Informations et contact

René Spahr, Chef de projet

Agglomération Lausanne-Morges

Chemin du Closel 15
case postale 129
1020 Renens 1

Tél.: 021 621 08 01

Courriel:
info@lausanne-morges.ch

En savoir plus sur le site:
www.lausanne-morges.ch

notamment concernant:
les grandes orientations de l'agglomération, les acteurs, le calendrier, le financement, la communication et la participation, l'histoire du projet.

Protéger et promouvoir la biodiversité dans l'espace bâti: des actions simples à portée des communes

Dans sa stratégie en faveur de la biodiversité adoptée en avril 2012, la Confédération fait du Développement de la biodiversité dans l'espace urbain un des dix objectifs à atteindre d'ici 2020.

Le Canton de Vaud, au côté des communes, y travaille également en proposant, le 20 juin, une formation concrète sur les actions à conduire dans la gestion des espaces verts et la conservation des espèces.

La nature en ville n'est pas contre nature. La diversité biologique doit en effet aussi avoir sa place dans l'espace urbain. Elle y remplit des fonctions naturelles et climatiques importantes tout en contribuant à la santé, à la détente et à la sensibilisation de la population. Il importe donc de mieux préserver et mettre en réseau les espaces verts et les espaces non bâtis à l'intérieur des zones construites. Plusieurs projets d'agglomération le prévoient aujourd'hui. Mais il faut aussi et surtout améliorer la qualité de ces espaces verts afin qu'ils puissent donner lieu à une utilisation multifonctionnelle et assurer ainsi la conservation des espèces qu'ils peuvent abriter ou attirer.

D'abord un changement de paradigme

Les gazons demeurent l'élément d'aménagement paysager dominant des terrains

résidentiels ou des espaces publics. Relativement peu coûteux à installer, ils offrent une surface souple qui résiste au piétinement et qui se prête à la tenue de diverses activités récréatives. Leur gestion peut être onéreuse, mais elle est simple, connue, maîtrisée.

Or, si le «*propre en ordre*» présente des avantages avérés, il a aussi pour corollaire une contribution très faible à la diversité biologique.

Moutons, herbes folles en ville, qui illustrent une gestion différenciée des espaces verts peuvent être perçus comme pas à leur place. Mais cette apparence moins soignée vaut cependant bien les économies de temps et d'argent réalisées de même que les avantages environnementaux. Cette gestion contribue en effet à préserver la biodiversité en permettant à une faune et à une flore variées de se maintenir en milieu urbain. Les chiffres le démontrent.

Quelques années suffisent

En l'espace de quelques ans, une prairie banale peut voir le nombre d'espèces animales la fréquenter tripler. Les communes jouent donc un rôle clé auprès de leur population dans la démonstration de cette cohabitation souhaitable entre l'homme et la nature.

Le 20 juin prochain, sur les



Martinet noir (*Apus apus*)
Photo: Bernard Genton

terrains voisinant le site de l'Ermitage, la ville de Lausanne fera partager aux participants du cours *Promotion de la biodiversité et gestion différenciée des espaces verts communaux* son expérience.

Martinets, hirondelles et abeilles visées

Il fut une époque où la Suisse était un paradis pour les hirondelles et les martinets. Or martinet noir, hirondelles rustique ou de fenêtres subissent aujourd'hui un déclin persistant.

Lignes électriques, façades vitrées, rénovations, transformations, démolitions, destructions volontaires des nids sont autant de dangers et causes de ce recul. Si les fientes de ces chasseurs d'insectes salissent les façades et les sols, là aussi des solutions existent, par exemple

en installant des nids artificiels à des endroits qui ne posent pas de problèmes. Par ailleurs comme le suggèrent de récents travaux scientifiques, les zones urbanisées et résidentielles abritent aussi d'importantes populations d'abeilles sauvages.

Un projet de type *hôtel à abeilles* en zone urbaine représente donc une démonstration innovante des mesures concrètes et simples qui peuvent être prises pour maintenir la biodiversité à proximité de la population.

Des experts seront là le 20 juin également pour vous présenter ces aménagements et vous montrer les espèces visées.
(csn)

Journées de formation

Promotion de la biodiversité et gestion différenciée des espaces verts communaux:

20 juin de 15h30 à 19h,

Auditorium de l'Ermitage,
Espaces verts et plantages
de la ville de Lausanne

Inscriptions

www.cep.vd.ch > Catalogue > L'Etat pour les communes > Protection de la biodiversité et gestion différenciée...

Informations et documentation

Centre de conservation de la faune et de la nature

www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/biodiversite-pour-tous/

Campagne de lutte contre les micropolluants «doucement la dose»

En novembre 2011, le SESA (Service des eaux, sols et assainissement) avait remis à chaque commune cinq exemplaires d'un «flyer» A4 intitulé «doucement la dose», dont le propos était de sensibiliser les citoyens à des gestes simples permettant de réduire les rejets de substances nocives dans les eaux, via un document ludique et pédagogique. Les communes pouvaient en obtenir un plus grand nombre en passant commande auprès du SESA.

Des flyers encore à disposition

Ce service dispose encore d'un stock de flyers et les met volontiers à disposition des communes intéressées à les distribuer à leurs habitants, dans la mesure du solde disponible. (info.sesa@vd.ch)

Plusieurs communes ont réalisé un tout ménage.

Pourquoi pas une campagne d'affichage?

La commune de Prilly a choisi d'augmenter l'impact de la campagne en l'appuyant par une campagne d'affichage.

Si votre commune est intéressée à faire de même, vous pouvez passer commande des affiches en ligne (la commune de Prilly s'est adressée à www.flyerline.ch), puis utiliser votre propre réseau d'affichage.

Les tarifs de «flyerline» sont raisonnables et un regroupement de plusieurs communes diminue encore les prix.

(jzr)

Vous trouverez tous les autres détails sur: www.vd.ch/eau



Nettoyages extérieurs avec des produits chimiques: halte aux pollutions !

Chaque année, dès l'arrivée du printemps, les gardes-pêche du Service des forêts de la faune et de la nature (SFFN) sont confrontés à de graves pollutions de cours d'eau, suite au déversement de produits toxiques dans des canalisations d'eaux claires.

Ce fut le cas notamment le 26 mars dernier à Puidoux, sur le ruisseau du Longeron, où toute la faune aquatique a été décimée sur plusieurs centaines de mètres.



Nettoyage de toiture en cause

Les investigations effectuées à cette occasion ont permis d'identifier la source de cette pollution: il s'agissait d'un nettoyage de toiture effectué la veille, avec de l'eau de Javel concentrée.

Depuis plusieurs années, on constate ainsi que des entreprises itinérantes basées en France voisine, ou des gens du voyage, effectuent du porte-à-porte et proposent leurs services pour effectuer différents travaux d'entretien extérieur (démoussage de toitures, désherbage de terrasses, places pavées ou chemins).

Infractions multiples

Outre le fait que les produits chimiques généralement utilisés ne sont pas autorisés pour ce type d'usage, les prescriptions élémentaires de protection des eaux, telles que la récupération des eaux de lavage, leur traitement et leur élimination dans les règles de l'art ne sont pas respectées.

Devoir de diligence

En tant que commanditaire des travaux, le propriétaire concerné peut également être tenu pour responsable des éventuels dégâts causés à l'environnement.

Dans la mesure du possible, il est donc recommandé de procéder à un nettoyage mécanique à l'eau, sans ajout de produits chimiques.

Direction générale de l'environnement

Face à ces fléaux répétitifs, les trois services (SESA, SFFN, SEVEN), qui seront regroupés au sein de la nouvelle Direction générale de l'environnement d'ici quelques mois, ont décidé d'unir leurs forces et de lancer une campagne d'information.

Sensibilisation de la population

Une notice d'information a donc été éditée à ce sujet, pour sensibiliser les propriétaires de villas, immeubles et jardins sur les risques liés à ce type de nettoyage.

Cette notice a été adressée par courrier à toutes les communes et préfectures du Canton, pour une distribution aussi large que possible: tout ménage, pilier public, site internet, journal communal, communication au Conseil, etc. (oga)



Risque de pollution

Tout renseignement relatif à des entreprises itinérantes proposant leurs services pour des nettoyages extérieurs à l'aide de produits chimiques peut être communiqué à la Police cantonale vaudoise

Tél.: 021 644 44 44

ou via le 117 en cas de pollution avérée ou imminente

Renseignements techniques

Service de l'Environnement et de l'Energie (SEVEN)
Inspection des produits chimiques

Tél.: 021 316 43 60

Courriel: info.seven@vd.ch

Notice d'information

Ce document peut être téléchargé sur le site internet de l'Etat de Vaud:

www.vd.ch/themes/environnement/produits-chimiques

Plantes envahissantes, une évidence, un défi

La problématique des plantes envahissantes générant des problèmes de santé publique et de perte de biodiversité doit être considérée et faire partie intégrante d'une gestion raisonnée des espaces verts.

Si leur impact sur la perte de la biodiversité est évidente (2ème cause selon l'Union internationale de la conservation de la nature) tout en restant difficile à chiffrer, nous avons maintenant une bonne idée des coûts générés par certaines plantes envahissantes telles que l'ambrosie (en région lyonnaise: 30% de la population touchée, coût de santé estimé: entre 5,5 et 8,5 millions d'euros), la berce du Caucase (en Allemagne 10 millions d'euros répartis sur l'environnement, la santé, l'agriculture et la forêt), ou encore la jacinthe d'eau (en Espagne: 3,4 millions d'euros/an).

La courbe des coûts engendrés évolue de manière exponentielle par rapport au moment d'intervention: plus on attend, plus les coûts seront importants.

Avec peu de moyens supplé-

mentaires il est possible de venir à bout d'un certain nombre de plantes envahissantes à condition d'agir vite, en connaissance de cause, en concertation, avec discernement, et avec les outils adéquats. (sdn)



Pour passer à l'action...

Les spécialistes de la Commune de Lausanne et de l'Etat de Vaud proposent deux formations dès la fin de l'été:

- *Lutte contre les espèces invasives: l'essentiel pour les décideurs;*
- *Lutte contre les espèces invasives: l'essentiel pour professionnels et chefs d'équipe.*

Le but de ces cours est d'apporter les informations essentielles pour agir de manière efficace. Inscrivez-vous sans tarder!

www.cep.vd.ch > Catalogue > L'Etat pour les communes



Journées de formation de l'AVSM

Les journées de formation de l'AVSM se dérouleront au Centre des congrès de la Longeraie, à Morges.

Le même programme se répétera:

mercredi 12 et jeudi 20 septembre

08h00: Café, croissants.

08h30: Accueil par le Comité AVSM.

08h35: Informations diverses; Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI).

09h00: POCAMA, nouveau formulaire et adaptations; Mme De la Vega de la Direction des systèmes d'information et MM Gaudard et Fontaine de la Police cantonale.

10h00: Pause

10h30: Zones 30 km/h, opportunités et contraintes; M. Tribolet du Service des routes (SR).

11h30: Naturalisations, enjeux communaux actuels et à venir; Mme Magnenat du Service de la population (SPOP).

12h30: Clôture de la journée par le Comité AVSM.

12h35: Apéritif offert par la commune de Morges.

13h00: Repas.



Cyberadministration

Comme annoncé en février à l'ensemble des responsables des informatiques communales, le Canton veut intégrer les communes pour la mise en place d'une «administration électronique» cohérente à l'usage de toutes les personnes ayant besoin d'une prestation émanant soit de l'administration cantonale, soit d'une administration communale.

Deux séances se sont déjà tenues avec les représentants des communes.

L'une était consacrée à l'examen du processus d'adhésion des communes au futur portail unique sécurisé du Canton qui sera vraisemblablement opérationnel, pour les communes, au début de l'année prochaine. L'adhésion à ce portail sécurisé remplacera l'adhésion à l'actuel outil IAM. La discussion a également porté sur la responsabilité de chaque commune qui devra désigner quels seront les collaborateurs qui auront le droit d'accéder à telle ou telle prestation ou application cantonales.

L'autre a permis d'échanger sur les besoins des commu-

nes et de leurs habitants en matière de cyberprestations ainsi que sur les pistes de collaborations. *(spi)*

Les représentants des communes

Deux associations professionnelles seront les interlocutrices privilégiées du Canton dans le projet de cyberadministration.

AVSM

Association vaudoise des secrétaires municipaux
www.avsm.ch

Président:

M. Pierre-André Dupertuis,
Secrétaire municipal à La Tour-de-Peilz
avsm.comite@bluewin.ch

AVRiC

Association vaudoise des responsables informatiques des communes de plus de 7'000 habitants

Président:

M. Philippe Broccard,
Chef du service informatique de Morges
info@avric.ch

Les autres associations seront intégrées à la réflexion au cas par cas, selon la problématique étudiée.

Protection des données: Rapport d'activité

Le Préposé cantonal à la protection des données vient de publier son rapport d'activité 2011.

Le nombre de dossiers ouverts a augmenté de 19% par rapport à 2010 et concernent de manière presque égale les communes (41% des dossiers) et l'administration cantonale (38%).

Les demandes proviennent des communes (34%), de l'administration cantonale (29%) et de personnes privées (22%). Une hausse significative des demandes qui ont trait à la vidéosurveillance (+ 63% par rapport à 2010) a été constatée. Cela est dû au délai de mise en conformité des installations arrêté au 1er novembre 2011 et au fait que plusieurs communes ont préparé et adopté des règlements communaux sur la vidéosurveillance. Huit communes ont déposé des demandes d'autorisation pour 35 installations. *(crz)*

Renseignements

www.vd.ch/ppdi
Courriel: info.ppdi@vd.ch

Ouverture du portail des prestations en ligne

Le «portail des prestations en ligne» sera ouvert prochainement. Il contiendra un volet où seront rassemblés les outils servant aux transactions entre le canton et les communes.

L'un de ces outils est celui des «demandes d'autorisation pour l'organisation de manifestations» dit «POCAMA». A ce propos, le Canton précise que cet outil est mis à disposition des organisateurs et des communes dans le cadre de la cyberadministration. Son utilisation n'est pas obligatoire mais recommandée lorsque la manifestation requiert une autorisation ou un préavis cantonal ou un permis temporaire de vente d'alcool. Pocama présente l'avantage, pour l'organisateur, d'être une entrée unique lui permettant d'obtenir l'autorisation de la commune et, si besoin, des services de l'Etat en transmettant un seul dossier. Dans le but de simplifier la procédure, le formulaire est en cours de redéfinition en étroite liaison avec des représentants des communes. *(Ird)*

Transports scolaires

Le nouveau Règlement sur les transports, approuvé par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2011, entre en vigueur au 1er août prochain. Il stipule à son article 4 que la commune, respectivement l'association ou l'entente de communes lorsqu'elles existent, doivent édicter à leur niveau un règlement sur les transports scolaires.

En conséquence, ce règlement doit être adopté dans les meilleurs délais par l'organe délibérant puis approuvé par le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture. Il explicite notamment l'organisation locale des transports scolaires. Dans ce but, présenter cette organisation au moyen d'une carte représente certainement un bon moyen d'en faciliter la compréhension.

Un règlement-type à disposition

Afin de faciliter le travail des communes, associations ou ententes, un règlement-type est mis à disposition sur le site de la DGEO à l'adresse:

www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/dgeo/transports-scolaires

De plus, la DGEO met à disposition à la même adresse une marche à suivre permettant aux autorités communales de produire facilement la carte évoquée précédemment.

Dans tous les cas, un appui de la DGEO par ses conseillers en organisation peut être sollicité par le biais d'un message à l'adresse info.dgeo-dop@vd.ch. Les autorités peuvent bien sûr directement contacter le conseiller avec lequel elles collaborent déjà. (pjd)

DGEO – Direction générale de l'enseignement obligatoire
Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne
Tél. : 021 316 32 32 Courriel: info.dgeo@vd.ch

Décompte péréquation 2011

L'autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo) prépare actuellement le décompte définitif de la nouvelle péréquation 2011.

Il est rappelé que ce décompte se base sur le système *postnumérando* qui a pour principe de prendre en compte les données communales de l'année traitée, en l'occurrence 2011.

La commission paritaire de la péréquation (COPAR) se réunira dans le courant du mois de juillet 2012 afin de contrôler les éléments techniques de calcul.

Les résultats du décompte 2011 seront publiés et communiqués aux communes vaudoises, après validation politique de l'Etat, à la fin août ou au début septembre 2012. (fwr)

ASFiCo
Tél.: 021 316 44 06
Courriel: info.asfico@vd.ch

Loi sur les communes

Un avant-projet de modification de la loi sur les communes avait été mis en consultation publique en mai 2011.

Après dépouillement des réponses et révision de certains articles, ce projet a été soumis à l'examen d'une commission du Grand Conseil qui rendra son rapport dans le courant de l'été.

Le projet de loi sera soumis au plénum du Grand Conseil dans le courant de l'automne.

Loi sur l'exercice des droits politiques

Un avant-projet de révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques avait été mis en consultation publique en juillet 2010.

La commission du Grand Conseil chargée de son examen va bientôt terminer ses travaux et rédigera son rapport durant l'été.

A l'automne, c'est une nouvelle commission qui examinera la réponse du Conseil d'Etat à un objet parlementaire lié à ce projet de loi.

L'ensemble sera soumis au plénum du Grand Conseil vraisemblablement avant l'hiver.